# ABER BATI

**53 Av. Pasteur, 93100 Montreuil**

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

L'an deux mille vingt-cinq, et le deux Octobre à treize heures, l'associé unique de la société ABER BATI, SASU au capital de 1 000euros s'est réuni au siège social de la société : 53 Av. Pasteur, 93100 Montreuil, en assemblée générale constitutive.

**Etait présent :**

Mr ABERBOUR Karim.

**Ordre du jour :**

- Approbation des statuts.
- Nomination du Président.

Mr ABERBOUR Karim prend la présidence de l'assemblée.

Les conditions du quorum étant réunies, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et mettent à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Les statuts de la société.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale approuve les statuts créant la société et prend acte de la régularité des démarches administratives entreprises et à entreprendre.

**Deuxième résolution**

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme :

- Mr ABERBOUR Karim, né le: 05 Décembre 1989 à TAZMALT (Algérie), demeurent à : 40, Rue Marie Sorin Defresne, 94400 Vitry-sur-Seine; comme Président, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**

Tout les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou du présent procès verbal à fin d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heure.

Mr ABERBOUR Karim
Président, associé unique

